



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

**RETIRE ET REMPLACE SUITE A UNE ERREUR
MATERIELLE**

Séance du 7 décembre 2021

DELIBERATION N° 2021-12-05 BIS

**Ouverture des crédits en section
d'investissement**

Le sept décembre deux mille vingt-et-un, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le 19 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie d'Argonay, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme. Virginie SERAIN – MM. Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAN, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND, André SAINT-MARCEL

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes. Frédérique LARDET, Nora SEGAUD-LABIDI et Ségolène GUICHARD – MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Antoine GRANGE, Olivier WEILAND, Jean-François GIMBERT, Éric BARITHEL, Christian ANSELME, David DUPASSIEUX, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD

Procurations : M. Antoine GRANGE donne procuration à M. Antoine de MENTHON et M. Éric BARITHEL donne procuration à M. André SAINT-MARCEL

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Michel PONTAIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes. Jacqueline CECCON et Sylvie LEROUX - M. Pierre AGERON

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. Michel PASSETEMPS et M. François DAVIET

Procurations : M. Michel PASSETEMPS donne procuration à M. Pierre AGERON

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme. Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Marc PAGET et Philippe CHAPPET

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. Jacques DALEX et Sébastien SCHERMA

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : MM. Marc BRACHET et Michel LUCIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mmes. Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL – MM. Gérard LACROIX et Xavier BRAND

Délégués titulaires absents : M. Cédric DECHOSAL

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s :

Secrétaire de séance : Monsieur Henri CHAUMONTET

.....

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1, il est rappelé que lorsque le budget primitif du SCOT n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président du syndicat mixte peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu que le budget primitif 2022 du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin Annécien sera proposé à l'adoption lors de la séance du comité syndical du mois de mars 2022, et afin de ne pas bloquer les paiements de factures d'investissement en début d'année, il est proposé d'autoriser M. le Président à procéder au paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 soit ;

- Chap. 20/art 202
Frais de réalisation documents d'urbanisme $326.742,87 \times 25\% = 81.685,72$

- Chap. 21
Immobilisations corporelles $39.000 \times 25\% = 9.750,00$

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
APPROUVE L'OUVERTURE DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré à Argonay, le 07 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 12/01/2022

Reçu en préfecture le 12/01/2022

Publié le

ID : 074-257402644-20211207-2021_12_05BIS-DE

S²LO



Le Président

Antoine de Menthon
Antoine de MENTHON

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 08 décembre 2021
Pour copie conforme,
Certifié exécutoire,
A Annecy le